

MAIRIE D'AUTHEUIL-AUTHOUILLET
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 septembre 2015
COMPTE RENDU

L'an deux mil quinze,

le 14 septembre à 20 heures 00,

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur GLOTON Louis, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames LEMARCHAND Françoise, MAHEUX Jeannine, JOURDAN Evangéline, TOURSEL Carole, JANVIER Marie-Joseph, BUSSI Isabelle, Messieurs GLOTON, Louis, NOËL Denis, ROUSSEL Franck, AUBRY Michel, POULIN Etienne, CHARPENTIER Raynald, LEPRINCE Patrick

Absents excusés : CREPEAU Serge, PAUL Olivier pouvoir à Madame MAHEUX Jeannine

Madame JOURDAN Evangéline a été élue secrétaire de séance,

Le conseil débute par une minute de silence en mémoire de Monsieur RECHER Jean-Luc président de la communauté de commune Eure Madrie Seine.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EURE MADRIE SEINE Délib. n°31-2015

Monsieur le Maire indique à l'ensemble du conseil que lors du conseil communautaire du 23 juin 2015, ledit conseil communautaire a délibéré sur la modification des statuts de ladite communauté de communes.

Cette modification des statuts porte :

- Sur l'article 3-1 Aménagement du territoire dans lequel il est ajouté un chapitre d- « Etude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), en lieu et place des cartes, plans locaux d'urbanisme et documents d'urbanisme communaux. (Pendant la phase d'élaboration de PLUI : modification et révision des documents d'urbanisme communaux existants, et le cas échéant, reprise des procédures communales en cours).».
- Sur l'article 5-2 Tourisme et loisirs dans lequel il est ajouté un article e- « Etudes des aménagements et conditions nécessaires au développement économique, touristique et de loisir des lacs de Tosny et de Venables. Réalisation, fonctionnement et investissement des équipements pour le développement économique, touristique et de loisirs des lacs dont la CCEMS est propriétaire.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal « APPROUVE » à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes Eure Madrie Seine

Adopté à l'unanimité

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014 SIEGE Délib. n°32-2015

En application de l'article L.5211-47 du code général des collectivités territoriales, Monsieur. Le Maire donne lecture du rapport annuel d'activités 2014 du SIEGE.

Après lecture de ce document, l'assemblée estime ce rapport satisfaisant. Le rapport est tenu à la disposition des usagers.

Adopté à l'unanimité

REVALORISATION TAXE D'AMÉNAGEMENT 2016 Délib. n°33-2015

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter la Taxe d'Aménagement pour l'année 2016.

Adopté 13 voix pour 1 Abstention M. AUBRY

RECONDUCTION CDD ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ Délib. n°34-2015

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de reconduire pour une année le contrat à durée déterminée de 17h10/semaine annualisé de Madame BATIFOULIER. Monsieur le Maire rappelle que ce contrat a été mis en place avec les rythmes scolaires sachant que les effectifs sont sensiblement équivalents à l'année scolaire 2014/2015. Après avoir entendu cet exposé le conseil municipal décide de reconduire le contrat à compter du 1^{er} septembre 2015 jusqu'au 31 août 2016.

Adopté à l'unanimité

MODIFICATION DE CONTRAT AGENT CONTRACTUEL EN AGENT FPT Délib. n°35-2015

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une décision pour régulariser le contrat d'agent contractuel en CDD renouvelé sur sept années de Madame LEBAUBE en Agent titulaire de la Fonction Publique Territoriale.

Le conseil après avoir entendu cet exposé, donne son accord à l'unanimité.

ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR MÉDAILLE D'HONNEUR AU PERSONNEL Délib. n°36-2015

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Noël avait proposé l'attribution d'une prime exceptionnelle pour Madame PEIGNER suite à l'obtention de sa médaille d'honneur régionale, départementale et communale pour 20 ans de services. Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré décident d'attribuer la somme de 230 euros brut, cette somme sera prise au chapitre 012.

Adopté à l'unanimité.

TARIF VOYAGE SCOLAIRE 2015/2016 Délib. n°37-2015

Le conseil municipal décide de participer pour l'année scolaire 2015/2016 à 30% du prix demandé aux familles avec un plafond de 90 euros par an et par enfant pour un voyage, une sortie ou un séjour organisé par un établissement scolaire public du second degré.

Adopté à l'unanimité.

TARIFS SALLE D'ACTIVITÉ AU 1^{er} JANVIER 2016 Délib. n°38-2015

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de fixer comme suit les tarifs de location de la salle d'activités à partir du 1^{er} janvier 2016 pour le week-end.

- Habitants de la Commune	220 €
- Habitants hors Commune	440 €
- Chauffage (du 15-10 au 15-04)	128 €
- Caution	500 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de fixer comme suit les tarifs de location de la salle d'activités à partir du 1^{er} janvier 2016 pour les dimanches libres.

- Habitants de la Commune	110 €
- Habitants hors Commune	220 €
- Chauffage (du 15-10 au 15-04)	64 €
- Caution	500 €

Adopté à l'unanimité

TARIFS SALLE DE LA GARE AU 1^{er} JANVIER 2016 Délib. n°39-2015

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de fixer comme suit les tarifs de location de la salle de la Gare à partir du 1er janvier 2016. Uniquement réservé aux habitants de la commune.

- Habitants de la Commune	75 €
- Chauffage (du 15-10 au 15-04)	32 €
- Caution	500 €

Adopté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL TRAVAUX MATERNELLE REMPLACEMENT DES SOLS Délib. n°40-2015

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut annuler et remplacer la délibération n°2015-24 de demande de subvention au Conseil Départementale pour les travaux à la maternelle pour le remplacement des sols car le devis définitif est inférieur :

Son montant définitif se chiffre à 8 448.39 euros HT soit 10 138.07 euros TTC.

Le Maire rappelle que de tels travaux peuvent faire l'objet d'une subvention du Conseil Départemental de l'ordre de 40 % du montant H.T de la dépense.

Une étude chiffrée a permis d'évaluer cette dépense suivant une proposition de l'entreprise

- LRA LE REVETEMENT MODERNE- montant du devis H.T pour la somme de 8 448.39€
Soit TTC 10 138.07 €

Le Conseil municipal, vu cet exposé et après en avoir délibéré,

- 1° décide le principe des travaux énoncés ci-dessus
- 2° sollicite l'octroi d'une subvention du Conseil départemental pour la réalisation de travaux de revêtement de sols
- 3° prend l'engagement de créer le moment venu, les ressources communales destinées à parfaire la subvention
-

Adopté à l'unanimité

Informations diverses :

Monsieur le Maire informe que les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre prochain.

Monsieur le Maire invite à la réflexion sur les communes nouvelles et à la possibilité de fusionner avec la commune de St Aubin Sur Gaillon.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il travaille avec l'école de musique « Musique en Vallée » pour les activités périscolaires ou périscolaires dans le cadre des rythmes scolaires. Le professeur de musique propose des séances de deux heures avec deux groupes d'une heure chaque de 12 à 15 enfants par heure. Le montant de la prestation s'élève à 2 160 euros TTC. sur 36 semaines. Le thème est l'éveil musical par le biais des percussions, du chant, rythmique, découverte musical... Monsieur le Maire propose de poursuivre la réflexion, une réunion affaire scolaires est à prévoir pour l'étude des tarifs et la mise en place du service.

Monsieur le Maire informe que suite à l'abattage des arbres du Ru les employés communaux du service technique ont été missionné pour les débiter. Il propose de vendre le bois à un prix intéressant afin d'en faire bénéficier les habitants de la commune. Les membres du conseil municipal proposent un tirage au sort sur inscription au préalable. Il est décidé de prendre les décisions finales lors du chiffrage réel des stères disponibles.

Monsieur NOEL a rencontré la société JULLIEN qui est intervenue à l'école pour la pose du sol souple, suite à leur entrevue, le gazon sera refait, les arbustes morts seront changés et le sol souple sera traité. Monsieur ROUSSEL demande de vérifier si la pose du sol souple a bien été faite avec un géotextile ou autre, il paraît anormal de traiter un sol souple.

Madame LEMARCHAND a rencontré Madame MINET qui demande où en sont les travaux de la rue du VAL, le Maire informe que le projet a été mis aux orientations mais non étudié ce jour.

Madame TOURSEL demande à monsieur le Maire si le projet école classe découverte « approche et éveil de l'enfant avec le cheval » a été mis en place ? Monsieur ROUSSEL demande s'il a été expliqué à Madame TOUPIN le pourquoi du refus du conseil municipal (le nombre d'heures, la non-participation des parents etc...). Monsieur NOEL informe qu'il a donné les explications à la directrice de l'école.

Madame TOURSEL informe le conseil municipal des problèmes d'horaires avec les nouveaux transports scolaires sur les deux parcours, retards de plus d'un quart d'heure, problème d'arrêts non marqués, problèmes d'enfants debout dans les bus de lycéens, problèmes de passage en avance sur les horaires affichés. Madame TOURSEL pose la question de qui a la responsabilité pendant l'attente du bus de 17h10 à 17h25 ?

La question sera portée aux responsables des transports.

Madame JOURDAN demande une réunion pour le projet d'ouverture de la bibliothèque.

Monsieur AUBRY demande où en sont les travaux pour le pont rue de la Fortelle, Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental n'a pas renvoyé la convention signée.

Il informe également que par la lettre du 21 mai 2015, la commune a sollicité auprès du département une participation financière pour la reconstruction du dit pont. Le département par courrier du 17 juillet 2015 a informé la commune qu'il n'existe pas de participation financière pour ce type de travaux, situé sur une voie communale.

Monsieur le Maire précise qu'une demande a été faite auprès de la CCEMS par l'intermédiaire d'un fond de concours, la décision de participation financière sera prise par le prochain bureau communautaire. Une demande auprès des services de la préfecture va être faite prochainement.

Monsieur CHARPENTIER informe le conseil municipal qu'il a une réunion avec le SITS (syndicat intercommunale de transport scolaire) le 8 octobre, celui-ci fera part des remarques concernant les retards de bus.

Monsieur CHARPENTIER réclame la réparation d'un puisard au Bécherel.

Monsieur POULIN rappelle que le ru de Gironde n'est pas un terrain de jeu pour les enfants qu'il y a danger avec les bouteilles de verre au fond du ru, rappelle également que les riverains ont la jouissance et l'entretien du ru.

Monsieur POULIN a remarqué que le trottoir au niveau du numéro 30 de la rue Yves Montand n'a pas été remis en état par Véolia suite à une fuite d'eau, les piétons ne peuvent plus emprunter cette portion de trottoir, il est inadmissible de laisser un chantier en l'état.

Monsieur NOEL informe qu'il y a eu un dépôt sauvage d'importance à la Forêt malgré les informations retrouvées sur place il n'a pas été possible de retrouver les auteurs des faits.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la révision du plan d'occupation des sols une réunion publique d'information sur le PADD (projet d'aménagement et du développement durable) aura lieu le 8 octobre 2015 à 19h à la salle d'activité.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 30.